

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.

HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyons, le 29 novembre 1848.

Le courrier n'est arrivé hier à Lyon qu'à dix heures et demie. Malgré tous nos efforts et ceux des ouvriers compositeurs qui ont déployé la plus grande activité, il nous a été impossible d'expédier par la poste les numéros destinés au dehors. Nous savons avec quelle impatience étaient attendus les débats de la séance de samedi; aussi avons-nous fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, mais nous avons dû nous résigner devant une impossibilité matérielle.

Le Censeur est, du reste, le seul journal de Lyon qui ait donné dans son entier la séance de nuit.

Aujourd'hui, par une fatalité qui accue quelque peu la précipitation des courriers, le paquet des dépêches destinées à Lyon ne s'est pas trouvé dans la malle.

Il aura été oublié à Bourges ou à Roanne, ou dirigé sur Saint-Etienne.

Tout le commerce, toute la presse se trouvent privés de leurs correspondances; nous sommes donc dans l'impossibilité de donner les nouvelles de Paris et la séance du 27.

On attend de moment en moment une estafette qui apporte le paquet; si elle arrive à temps et que la correspondance contienne quelque chose d'important, nous suspendrons le tirage pour donner les nouvelles qui présenteront quelque intérêt.

Paris, 26 novembre.

Les républicains sincères étaient bien sûrs que le général Cavaignac sortirait triomphant de l'épreuve que ses ennemis lui préparaient; ils ne pouvaient pas douter des sentiments de l'Assemblée qui avait vu le général à l'œuvre. Celui-ci n'avait été en quelque sorte que son instrument; du premier jour au dernier, entre le général et l'Assemblée la solidarité avait été parfaite. Le résultat était prévu d'avance. Ce qui ne l'était pas, c'était la haute position d'orateur que le général devait conquérir; c'était, avec la fermeté de coup d'œil qui révèle l'énergie des convictions, la flexibilité et l'élevation, l'abondance et la mesure dans le langage, qualités qui s'excluent presque toujours.

A ne consulter que sa vanité personnelle, le général pourrait, après un pareil débat, souhaiter de n'être pas nommé président; soyez sûrs qu'entre l'insurrection de juin et la nomination de Napoléon il occuperait une belle place. Sa popularité, qu'on s'efforce de ternir avec les plus méchantes calomnies, aurait bientôt repris tout son lustre. Il en serait de lui comme de Lamartine, qui se relève de jour en jour dans l'esprit public. Lamartine et Cavaignac sont les deux faces de la même pensée; ils se complètent l'un par l'autre. J'attends pour mon compte le jour où ces deux hommes feront un pacte d'alliance; ce jour-là la République ne sera ni faible, ni immobile, ni exclusive. La conduite de Lamartine dans la séance des interpellations a été pleine de noblesse, et elle autorise les espérances de rapprochement. Mais tandis que la République gagne ses batailles parlementaires, il est curieux de suivre au dehors la marche des partis.

N'avez-vous pas remarqué comme moi ce phénomène singulier, à savoir : de la part des hommes et des feuilles royalistes, une recrudescence de haine et de violence du jour où la Constitution a été votée? Spectacle peu édifiant, mais instructif. Depuis que la République a pris pour ainsi dire un corps dans la Constitution, depuis qu'elle a reçu la sanction légale, la plus profondément légale qui ait jamais existé, — car la Constitution de 1848 n'a été ni octroyée comme en 1814, ni rédigée par 220 députés issus du privilège électoral, comme en 1850, — depuis ce jour, l'audace des partis n'a plus connu de bornes. Tant que la République n'était qu'un fait, ils semblaient la ménager, dans l'espérance qu'elle ne se consoliderait jamais; aujourd'hui les partis sont en guerre ouverte avec la Constitution. Ce qui les exaspère, c'est que la République soit devenue un droit. Les républicains sont dans la légalité en la défendant; ceux qui attaquent la République et la Constitution, ceux-là, quoiqu'ils partent d'un point opposé, refont à leur manière l'émeute de mai et l'insurrection de juin. Que les républicains se le persuadent bien, leur point d'appui est dans la Constitution, leur force, leur salut, dans la légalité; derrière elle, ils sont invincibles. Jusqu'ici les insurrections étaient faites contre le privilège au profit de tous; nous pouvons attendre de pied ferme l'insurrection qui sera faite par le privilège contre les droits de tous.

Vous savez que M. Odilon Barrot, M. Thiers, M. Molé et quelques autres représentants plus ou moins directement engagés dans la cause de M. Louis Bonaparte se sont abstenus de prendre part au vote de la séance du 25.

Avouez que l'ancienne gauche donne un bien triste spectacle au pays; avouez qu'elle justifie tous les reproches qu'on lui adressait avant Février. Certes, elle ne fera croire à personne qu'elle soit douée d'un tempérament bien monarchique. Ni M. Thiers, ni M. Odilon Barrot, ni M. Duvergier de Hauranne ne sont bien foncièrement royalistes; la royauté pour eux n'est pas un culte. Les instincts révolutionnaires de M. Thiers se sont même fait jour plusieurs fois à l'ancienne tribune de la chambre des députés. Nous nous souvenons du jour où il

déclarait que s'il plaisait à la royauté de se lancer dans la lutte, il ne désertait pas, quant à lui, la cause de la révolution.

L'ancienne gauche était donc très favorablement placée pour accepter la République; on peut affirmer que si elle eût fait un pas en avant, comme M. Dufaure ou M. Gustave de Beaumont, toute l'ancienne gauche participerait actuellement, d'une manière plus ou moins directe, à l'administration de la chose publique, sans éveiller ni colères ni susceptibilités; il suffisait pour cela de se conduire de façon à ce que personne ne pût se méprendre sur la sincérité de ses adhésions républicaines. Avec un peu de patriotisme dans le cœur, c'est ainsi qu'elle eût agi; mais chez elle la vanité, l'amour-propre ont passé avant le patriotisme.

Elle s'est dit : « La révolution de Février s'est faite sans moi; j'ai été dépassée, je n'ai rien prévu, je n'ai pas eu la force d'enrayer un mouvement que j'avais préparé sans en soupçonner la portée et la puissance; je me retirerai sous tente. Au fond, j'aime peu la royauté, très peu la branche cadette et pas du tout la branche aînée. Eh bien! je vais laisser les républicains de la veille se débattre comme ils l'entendront avec les difficultés de la situation; je ferai tout mon possible pour semer des défiances, ranimer des espérances que je ne partage pas; j'entreprendrai une guerre sourde et continue contre les républicains, et nous verrons s'ils ne seront pas forcés de nous apporter les clefs de la République. »

Ce qui a été dit a été fait; parce que la République ne s'était pas, le 25 février, prosternée aux pieds de M. Barrot et consorts, parce qu'elle avait voulu marcher toute seule, M. Barrot et consorts n'ont pas cessé de la harceler. En réalité, conseillés par le seul dépit, ils ont moins fait la guerre à la République qu'aux républicains de la veille.

Aussi rien n'a pu les satisfaire. MM. Dufaure et Vivien sont entrés au ministère; la gauche en a-t-elle tenu compte à la République, au général Cavaignac? Pas le moins du monde. A mesure que la République se faisait modérée, ils devenaient violents; toute concession était payée par une insulte. Un jour M. Dufaure s'est avisé de publier qu'il avait foi dans la loyauté et l'élevation du général Cavaignac; de ce jour-là M. Dufaure s'est perdu dans leur esprit, car ces hommes qui ont tant reproché aux républicains de la veille l'être exclusifs ne tolèrent pas même les sympathies en faveur du général Cavaignac.

Toutefois, ces hommes qui forment ainsi un blocus moral autour de la République, ces hommes qui aspirent à prendre la direction de la société, sous prétexte qu'ils ont seuls les traditions administratives et le sentiment de l'ordre, quelles garanties ont-ils données à l'ordre et à la société?

Quand l'agitation était dans la rue, où étaient-ils? Ce n'est pas d'eux qu'est venue l'initiative de l'ordre; jusqu'au lendemain de juin, leur dévouement aujourd'hui si belliqueux n'avait pas dépassé la sphère psychologique. Depuis lors, nous avons eu la mesure de leurs rancunes, de leurs ressentiments, nous l'avouons; mais de leur dévouement, jamais. Nous pourrions citer bien des noms républicains derrière lesquels ils se sont cachés d'abord pour faire ce qu'ils appelaient de l'ordre, et sur lesquels ils ont ensuite épuisé les railleries les plus poignantes; mais nous ne voulons pas nous engager dans des noms propres.

Chose étrange! ce parti qui avant tout veut l'ordre cherche aujourd'hui son triomphe dans un désordre éventuel; ce parti qui se dit dévoué à la paix se fait provocateur. Ces mots : « Il faut en finir », ne retentissent pas dans les clubs ou dans l'échoppe; ce sont les anciens conservateurs qui les prononcent en complotant d'avance un 24 février contre la Constitution. Que les honnêtes gens y réfléchissent.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 24 novembre. — La Gazette Piémontaise d'hier publie un décret royal qui nomme l'avocat Jacopo Castelli, déjà membre du gouvernement provisoire de Venise, conseiller d'état ordinaire.

Le gouvernement sarde, on le voit, considère le royaume lombardo-vénitien comme annexé aux Etats-Sardes, malgré l'occupation autrichienne.

La chambre vient de rejeter, à la majorité de 64 voix contre 62, le projet d'institution d'un grand-juge de l'armée.

ALEXANDRIE, 20 novembre. — Aujourd'hui, le 8^e régiment de ligne a été passé en revue par le commandant-général Bava. La tenue et le moral de ce régiment prouvent qu'il est digne des espérances que la patrie fonde sur notre glorieuse armée.

— Une lettre de Padoue annonce que le 16 une sortie de Venise a eu lieu, plus brillante que celle du 27 octobre. Les Italiens ont pris à l'ennemi 18 canons et Pont poursuivi à un mille de Padoue. On calcule que les volontaires styriens ont eu 400 des leurs tués ou blessés, et les Italiens 40 seulement.

ROME, 20 novembre. — Rien de nouveau ici. La plus parfaite tranquillité a succédé à la terrible commotion dont nous venons d'être témoins.

Le ministère vient de publier son programme. Le principe de la nationalité italienne, proclamé par le peuple, est accepté par le nouveau cabinet. La convocation d'une constituante à Rome y est considérée comme le seul moyen d'assurer la liberté, l'union et l'indépendance de l'Italie.

Un post-scriptum de l'Alba porte que le programme n'a plu à personne. « Nous manquons, dit-il, d'hommes vraiment libéraux, énergiques et capables; je crains une seconde révolution. »

NAPLES, 15 novembre. — Une catastrophe est imminente. Les atrocités de Ferdinand ont lassé la patience du peuple. Une vive fermentation règne en Calabre; et une imposante démonstration dans le sens libéral a eu lieu à Cosenza. Les troupes royales ont opéré de nombreuses arrestations. (Alba.)

— Dans la matinée du 12 novembre, 15,000 soldats avaient été embarqués pour Messine sur des bateaux à vapeur. Le Bourbon a de la peine à se persuader qu'on ne lui laissera pas réduire en cendres les villes siciliennes. Les commandants des flottes anglaise et française ont exigé que les troupes débarquassent à l'instant même. On a en vain allégué que c'étaient simplement les dépôts des régiments qui étaient déjà en Sicile, il a fallu obéir, et le débarquement immédiat s'est opéré par suite d'une menace de bombardement.

Le gouvernement napolitain s'avilit de plus en plus à la face du monde. (Contemporaneo.)

Nouvelles de Prusse.

Voici ce qui nous a paru le plus digne d'intérêt dans les journaux et les correspondances :

Les deux commissaires du pouvoir central, chargés de ne pas quitter Berlin avant d'avoir fait cesser le conflit entre la couronne et l'Assemblée, ont eu le 21 au soir une entrevue officielle avec des membres des différentes fractions de l'Assemblée. On s'est mis d'accord sur une adresse à faire parvenir au roi, dans laquelle la majorité assure qu'elle poussera très activement la discussion de la constitution et qu'elle ne demandera pas l'éloignement des troupes. Mais elle exprime le désir que, l'ordre étant rétabli à Berlin, l'Assemblée ne soit pas transférée à Brandebourg.

La Correspondance générale assure, de la manière la plus positive, que 237 députés sont déjà prêts à se rendre à Brandebourg.

La Gazette de Cologne déclare que son espoir d'une solution pacifique du conflit s'accroît de plus en plus.

Dans sa séance du 23, le conseil communal de Cologne a rejeté une proposition du comité populaire tendant à ce que le conseil communal nommât une députation pour délibérer en commun avec ce comité sur le maintien de la tranquillité dans la ville.

Le conseil communal a refusé de discuter une autre proposition de ce même comité populaire demandant que le conseil communal manifestât son opinion sur la légalité de l'état de siège de Dusseldorf.

Le corps d'officiers de la garde bourgeoise de Dusseldorf a pris la résolution de persister dans la résistance passive, mais de ne pas livrer les armes, et de ne pas laisser à l'autorité compétente le soin de les faire rentrer. Le corps des officiers a protesté en même temps contre la mesure illégale de l'état de siège et contre la conduite de M. de Spiegel, président de gouvernement.

L'invitation de livrer les armes à des endroits désignés n'ayant pas été suivie, on a procédé le 23 au désarmement de la garde bourgeoise d'après le système suivi à Berlin. Environ 800 fusils ont été livrés de cette façon. Il s'est produit quelques conflits qui ont occasionné des blessures.

Paris, le 26 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La séance d'hier, à l'Assemblée Nationale, sera une des plus mémorables de notre histoire parlementaire; elle a été décisive pour le président du conseil, pour la République.

Depuis long-temps, dans les couloirs de l'Assemblée, dans les réunions particulières, certains représentants et les journalistes leurs échos disaient d'un air mystérieux qu'il y avait des énormités à dire sur la conduite du général Cavaignac dans les journées de juin; que cet homme avait agi comme un ambitieux, et que, placé au faite du commandement, il méritait d'être précipité aux gémonies. On répétait et commentait ces bruits; on faisait chorus à ces calomnies.

Le général Cavaignac a détruit, sans qu'il en puisse rester trace, tous les mensonges débités contre lui. Sa nomination n'est plus douteuse aujourd'hui.

— Des bonapartistes avoués se vantaient hier assez publiquement de savoir d'avance ce qu'il y avait dans le factum de M. Saint-Hilaire. Pauvre factum! pauvre page d'histoire!

Nous n'avons pas l'intention d'analyser ici ce débat magnifique, qui, commencé à une heure après midi, a fini à onze heures du soir. Le général Cavaignac n'a pas laissé debout une seule des accusations, des insinuations de ses adversaires. Il a même répondu à des arguments dont les murmures de l'Assemblée entière avaient signalé la puérité.

Tout le monde s'accorde à dire que le général Cavaignac, dont on connaissait déjà la parole austère, loyale et concise, a déployé toutes les qualités de l'orateur et révélé un talent de premier ordre. La conscience de son bon droit a mûri tout-à-coup en lui ces rares qualités dont il possédait le germe. Il a été tour à tour élevé, familier, ironique. Ses ennemis, à vrai dire, n'ont oublié aucune sorte de maladresse. Ils ont provoqué tour à tour à venir à la tribune M. le général Bedeau, M. Bixio, M. Landrin, M. Ledru-Rollin. M. Bedeau a prouvé par sa chaleur à défendre son ami que lui aussi avait eu sa part des calomnies dont nos provinces sont infestées, et qu'on le méconnaissait lorsqu'on disait de lui qu'il penchait vers la candidature, désormais perdue, du mannequin des légitimistes et des orléanistes.

M. Landrin a expliqué nettement la conduite toujours honnête du général avant les journées de juin, lorsque les diverses fractions de l'Assemblée songeaient à lui donner le pouvoir.

M. Bixio, dont on avait si injustement soupçonné les intentions à l'égard de M. Cavaignac, est venu dire à la face de l'Assemblée et du pays que le général avait, en juin, sauvé la République.

Au point de vue moral et hygiénique, mérite une mention toute spéciale: nous voulons parler du Gymnase ouvert ici depuis peu de temps par un des professeurs les plus distingués, et dont les résultats appellent toute l'attention de la science et le bienveillant appui de la société.

La gymnastique, telle que la professe M. Peyrin, n'est plus seulement une série d'exercices corporels pratiqués dans le seul but de développer l'adresse et la vigueur des élèves; elle puise encore dans une étude approfondie de l'organisation humaine des applications d'un ordre plus sérieux et non moins utile. La santé, cette seconde vie, pour ainsi dire, qui ne prend son essence que dans la souplesse des mouvements, le jeu parfait et régulier des articulations ainsi que des organes respiratoires, dans l'harmonie, en un mot, de toutes les parties de notre être, la santé, disons-nous, ne saurait avoir de plus puissant auxiliaire que la gymnastique raisonnée.

En effet, la grâce et la beauté, la force et l'élasticité des membres, ces précieux apanages de la jeunesse dont les nations de l'antiquité se montraient si jalouses, n'étaient dus qu'à la gymnastique. C'était elle qui, prenant l'homme à son berceau, développait graduellement et avec une sollicitude infinie toutes les facultés de ses organes, lui préparait une jeunesse virile, une constitution saine et robuste, et lui

donnait enfin cette perfection de formes que nous admirons encore dans les chefs-d'œuvre que nous ont laissés la peinture et la sculpture antiques.

Mais, hélas! combien s'est agrandi depuis le cercle des infirmités humaines! combien notre espèce a dégénéré! Que de difformités, que de maux bizarres, cruels, inconnus, viennent chaque jour nous punir de notre inertie, de notre coupable négligence!...

Revenons donc aux sages pratiques des anciens, reprenons l'empire de nos facultés, raffermissons chez nos enfants une santé qui ne serait jamais qu'imparfaite sans l'exercice raisonné de leurs organes, rendons enfin à la gymnastique le rang qu'elle doit occuper dans l'éducation de la jeunesse, et nous aurons bientôt à bénir les résultats de son application.

Indépendamment des leçons particulières au prix de 1 f. le cachet, données tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dans une salle spacieuse parfaitement chauffée et éclairée, le professeur, cédant aux conseils de quelques unes de nos illustrations médicales ainsi qu'aux demandes répétées de nombreuses familles, vient d'ouvrir, moyennant un modique abonnement de 4 f. par mois, une classe générale d'exercices qui auront lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de midi à deux heures pour les

jeunes gens, et de deux à quatre heures pour les demoiselles. L'émulation qui doit nécessairement résulter de leçons prises en commun ne peut qu'augmenter l'attrait de ce genre d'études et en propager les merveilleux bienfaits.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine. — Bites, 1 f. 25 c., pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

LYON.—Imprimerie de BOURSAY, grande rue Mercière, n° 66.

L'EAU minérale acidulée de la source **ANDRÉ à St-Galmier**, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les Eaux de Seltz, naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 cent. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée qu'elle remplace. Magnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables sclérotiques. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez **ANDRÉ**, co-propriétaire administrateur, place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)



Etude de M^e J.-X. Emond, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE en bloc, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M^e Sain, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, d'un **Fonds de Commerce** ayant pour objet la fabrication et la vente de plumes et fleurs artificielles, exploité par défunte dame LAUGIER, place du Plâtre, 16. A défaut d'enchérisseur, immédiatement et sans désemparer, il sera procédé sur les lieux, et par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail de tous les objets mobiliers compris dans l'inventaire, dont sera parlé.

L'adjudication aura lieu le lundi quatre décembre 1848, à dix heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Claude-Dominique LAUGIER, homme de lettres, demeurant à Lyon, momentanément à Paris, rue du Four-Saint-Germain, n° 78, agissant comme tuteur légal et administrateur de la personne et des biens de Félix LAUGIER, son fils mineur;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon le onze novembre 1848 en la chambre du conseil, ledit jugement enregistré et expédié en due forme.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES OBJETS A VENDRE.

Ils consistent en placards, caisses et cartons, contenant des plumes et fleurs et plantes artificielles, ou des matières premières propres à leur fabrication, de belles glaces, différents meubles, banques, secrétaires, bureau, chaises, tables, fauteuils, pendule, quelques ustensiles de cuisine, vaisselle, quelque linge, hardes et petits meubles de ménage, un lit avec accessoires pour la literie, un poêle en fonte, un autre lit à sangles, etc., etc.; le tout beaucoup plus amplement décrit dans le procès-verbal d'inventaire dressé par M^e Sain, notaire à Lyon, le 3 novembre 1848, enregistré et expédié en due forme.

Outre les clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude dudit M^e Sain, la vente en bloc dont s'agit aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, au pardessus la mise à prix de trois mille cinquante francs; ci..... 3,050 fr.

Il est expliqué qu'à défaut d'enchérisseur, immédiatement il sera procédé sur les lieux, et par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail de tous les objets mobiliers compris dans l'inventaire précité.

Signé EMOND. S'adresser, pour les renseignements, 1° à M^e Emond, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, rue Pizay, 3; 2° à M^e Sain, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, dépositaire du cahier des charges. (3094)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

VENTE en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt-trois décembre 1848, à midi, d'une maison sise à Lyon, montée Saint-Barthélemy, n° 32, saisie au préjudice du sieur Jean-Baptiste-Etienne Burty.

Elle se compose de rez-de-chaussée et de deux étages supérieurs. Sa façade principale au levant est percée de neuf ouvertures au rez-de-chaussée, dont une pour porte et huit pour croisées, et à chacun des étages supérieurs de neuf ouvertures pour croisées. La façade au couchant est percée de trois ouvertures à chaque étage.

Contenance superficielle: 7 ares 85 centiares. Montant de la mise à prix: cinq mille francs; ci..... 5,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Groz, avoué, et pour prendre communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (3848)

VENTE aux enchères après décès d'un **Fonds de cordonnier**, agencements et mobilier, dépendant de la succession du sieur Chavaroche, rue de l'Hôpital, n° 32, mardi cinq décembre 1848, à dix heures du matin.

Cette vente a pour objet une grande quantité de chaussures pour homme et femme, les agencements du magasin et le mobilier.

Le fonds de cordonnier sera vendu en bloc, s'il se présente un acquéreur faisant offre suffisante. Cinq pour cent en sus. (5503)

Etude de M^e Albertin, avoué à Lyon, rue Porte-Froc, n° 4.

VENTE aux enchères, par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du seize décembre 1848, en deux lots:

1° D'un tènement de bâtiment, hangar, cour, cellier et jardin, situé entre le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon et la grande rue du village, à Vernaison;

2° De diverses vignes et terres labourables et potagères, avec plantations de mûriers.

Le tout est situé sur la commune de Vernaison, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône).

La vente aura lieu au pardessus la mise à prix de 8,000 fr. pour le premier lot et de 7,000 fr. pour le deuxième lot.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Albertin, avoué, demeurant à Lyon, rue Porte-Froc, n° 4, à côté le Palais-de-Justice. (2903)

MAGASINS. A louer tout de suite, ensemble ou séparément, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord. (2203)

MACHINE. A vendre, une Machine et chaudière à vapeur de la force de six chevaux.

S'adresser à M. Fournel, fondeur, rue de Jusieu, n° 8, à Lyon. (123)

PENSION BOURGEOISE. A vendre tout de suite, rue des Bouchers, 25, au 2°, un Fonds de Pension bourgeoise ayant une belle clientèle. Le prix de la location est très modéré. — Pour traiter, s'adresser à M. Cret, teneur de livres, rue des Capucins, 4, de huit à dix heures du matin. (2193)

MAISON. A louer tout de suite, en totalité ou en partie et à de très bonnes conditions, une Maison avec jardin à la Croix-Rousse, meublée ou non, composée de plus de 25 pièces, caves et greniers, fort bien située et près de l'église. Elle pourrait être convenablement utilisée par une maison de santé, d'accouchement, pension, etc., etc. S'adresser à la Croix-Rousse, rue Saint-Denis, n° 22, au rez-de-chaussée, à M. Boisson. (2167)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de quincaillerie de GONDARD, successeur de SOCARD, place de l'Herberie, vient d'être transféré, pour cause de démolition, place Bellecour, n° 19, près la rue Saint-Dominique.

On y trouvera toujours les objets d'étrennes, les jouets d'enfants les plus nouveaux, les articles plaqués de première qualité, les nécessaires, les bronzes, etc. (143)

AVIS. J. BOIS, arrivant de l'étranger, prie le notaire qui aurait en son étude la minute du contrat de mariage de GERMAIN BOIS, natif d'Albane (Savoie), avec MARIE-ANNE DURAFORT, passé le 12 mars 1823, d'en donner avis à M. Cret, teneur de livres, rue des Capucins, n° 4. (2193 bis)

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les Bonbons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. — A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux. (3414-8591)

JEANCLER - NICOLAS, FABRICANT DE FAÏENCE, A Lyon, quai Pierre-Scize, n° 60,

BREVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT (sans garantie du gouvernement).

ENTREPRENEUR ET CONSTRUCTEUR DE CALORIFÈRES Pour Magasins, Appartements, Châteaux, Eglises, etc.

CHEMINÉES ET POÈLES A CALORIFÈRE.

Carreaux en faïence de toutes les dimensions et de divers genres pour potagers et cheminées à la Rumfort. — Fourniture en faïence inaltérable de Numéros pour les rues, d'Étiquettes pour les jardins et de Sièges inodores. (2194)

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU
CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLEZ, libraire, même rue, n° 2; — LAFORÊT, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11; — M^{me} JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — POCIOY, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — TOURNÈS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue; — Félix QUINER, marchand papetier, cours de Brosses, n° 12, à la Guillotière; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 13, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

PÂTE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges), La seule infallible pour la prompte guérison des RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NER VEUSES. MÉDAILLE D'OR EN 1845. MÉDAILLE D'ARGENT EN 1843.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons. (4620)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS. Prix: 2 fr. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11. (8190)

COPIAL NEUMECE
Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Coullier, med. en chef de l'Hôp. des Vénériens selon les premiers med. de Paris n'employent-ils plus que lui. Sans il guérit en 6 jours les écoulements sans douleurs, coques et maris d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartrre, 168, et dans les meilleures pharmacies. 7140

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.
DÉPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ, POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES. NOUVELLES OU ANCIENNES. Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étrete ou vice du sang et des humeurs. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3370)

AVIS. Les créanciers de la dame ENNEMONDE MARECHAL, veuve PAROUD, sont priés de produire leurs comptes à M. Cret, teneur de livres, rue des Capucins, 4, dans le délai de dix jours, de huit à dix heures du matin. (2193 bis)

PLUS DE DOULEURS!!!
Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. —(Voir l'instruction).—Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

PHARMACIE DU NÈGRE, rue Dubois, n° 5.
F. ABBAT, Pharmacien.
Sirop de salsepareille concentré.
— de Larrey, avec et sans addition.
— dépuratif anti-dartreux.
— d'escargots et pàte.
— anti-scorfuléux. Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)
Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

ÉTUDE D'UISSIER. A vendre, Etude d'Huissier à Thizy (Rhône).

S'adresser à M^e Blanc, notaire à Thizy, ou à M. Cognard, quai de Bondy, n° 47, à Lyon. (144)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN. Contre les hémorrhagies de toute nature, tant internes qu'externes, les affections de matrice et les fluxus blanches, les irritations chroniques de la poitrine, avec crachement de sang, etc. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens, et chez les principaux pharmaciens et droguistes de France et de l'étranger. — Prix des flacons: 3 et 6 f. avec prospectus. Ergotine pure, dans les mêmes maisons, au prix de 8 f. le pot de 31 grammes. (2839)

PÂTE PECTORALE AU SALEP, DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac. Prix: 1 franc 25 centimes. Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^e, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Desriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1408)